

CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

LUNDI 02 DECEMBRE 2019 à 20 HEURES 30

Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 Septembre 2019

ADMINISTRATION GENERALE

- Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de la commune du TEIL suite au séisme du 11 novembre 2019

RESSOURCES HUMAINES - SENIORS - SECURITE

- Compte épargne-temps - Actualisation des modalités
- Mutuelle santé pour les agents communaux - participation employeur
- Tableau des effectifs - Direction des services techniques

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

- Décision modificative n°2 - BP 2019
- Autorisation d'anticipation des crédits d'investissement - Exercice 2020
- Fonds de concours intercommunal 2019 - Demandes
- Débat d'orientations budgétaires - Budget primitif 2020

CULTURE - SPORT

- Attribution d'un fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement culturel l'Estaminet pour l'année 2019

TRAVAUX ET GESTION URBAINE - DEVELOPPEMENT DURABLE - DEPLACEMENTS

- Autorisation donnée à M. le Maire pour signer l'avenant n°1 au marché avec COFELY "Exploitation et maintenance des installations de génie climatique (chauffage et production d'eau chaude sanitaire) à de type P1, P2 et P3 avec intéressement aux économies d'énergie
- Maitrise d'oeuvre relative à l'aménagement d'espaces sportifs et de loisirs sur la plaine de Chevincourt - Fixation des honoraires définitifs

URBANISME - AFFAIRES JURIDIQUES - LOGEMENT

- Dénomination d'une voie d'accès et d'un bâtiment - Chemin de la Closeraie / Ferme de la Closeraie
- Rétrocession parcelle AR n°282 pour partie - parking carrefour Lemarchand
- Rétrocession parcelles AO n°6 et n°11 - Copropriété Les Ajoncs

ADMINISTRATION GENERALE

- Liste des décisions prises du 13 Septembre au 23 Novembre 2019

Je tiens à vous rappeler que, si vous souhaitez que nous abordions une question diverse à l'occasion de cette séance, il convient de m'en faire la demande par écrit, trois jours francs avant la séance, afin que je puisse envisager l'inscription à l'ordre du jour ou sa programmation ultérieure.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire

Bertrand HOUILLON

NB. En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal.